

A

**Monsieur le Président de la Commission d’Ethique de la Fédération  
Guinéenne de Football**

**Objet :** Signalement de cas de gestion unilatérale des affaires administrative, financière de la FGF ainsi que des sélections nationales et des compétitions nationales en violation des statuts.

**Monsieur le Président,**

Nous, soussignés, tous membres élus du Comité Exécutif (COMEX) de la Fédération Guinéenne de Football (FGF), venons par le présent courrier, vous notifier le signalement de cas portant sur la mauvaise gouvernance de la FGF par le Président Monsieur Aboubacar SAMPIL.

Les manquements observés portent à la fois sur la gestion administrative et financière et celle des équipes nationales et des compétitions nationales.

En effet, dès les premiers instants de notre élection, le 06 janvier 2024, le Président s’est inscrit dans une logique de violation systématique des dispositions statutaires et réglementaires et dans une opacité totale dans la gestion administrative et financière de la Fédération Guinéenne de Football et ce, malgré les multiples tentatives, de notre part, de le rappeler à la normalité.

Il convient de rappeler que l’article 39 alinéa 2 des statuts de la FGF relatif aux modalités de prise de décisions du COMEX stipule clairement que « *Le Comité Exécutif prend ses décisions à la majorité (plus de 50%) des suffrages valablement exprimés. Les abstentions ne sont pas prises en compte dans le calcul de la majorité. En cas d’égalité des voix, le vote présidentiel est déterminant...* ».

Ce qui implique que les décisions du Comité Exécutif ne sauraient être prises autrement qu’à la majorité de ses membres, y compris le Président. Le même article dispose en son alinéa 4 qu’il est tenu un procès-verbal des décisions prises.

Or, les deux sessions ordinaires mensuelles qui constituent l’instance de prise de décisions du Comité fédéral ne sont pas respectées, entraînant ainsi les prises de décisions de manière unilatérale par le Président sans aucune concertation avec les membres du Comité Exécutif.



Il est indéniable que ces décisions unilatérales du Président portent un préjudice grave à la cohésion du Comité Exécutif, au fonctionnement de notre administration fédérale, à la performance de nos sélections nationales et dans les compétitions nationales.

En ce qui concerne la gestion financière, aucun membre du Comité n'a eu la moindre connaissance des montants des différents comptes de la FGF au moment de notre prise de fonction, à plus forte raison, les différents décaissements effectués. Le Président est le seul signataire avec le Directeur financier qu'il a lui-même recruté sans aucune concertation.

Quant à la gestion des équipes nationales, notamment celle du Syli A, le Président est le seul à connaître la liste des délégués pour les expéditions en Europe, favorisant ainsi l'immigration irrégulière des personnes qui n'ont rien à voir avec le football.

Concernant la gestion des compétitions nationales l'influence du Président sur les résultats des matchs du championnat n'est plus cachée, comme l'attestent ses multiples rencontres en aparté avec la Commission des arbitres et certains commissaires qu'il peut changer même le jour du match.

A propos de la gestion des sélections nationales, le Président décide tout seul de révoquer et de nommer les sélectionneurs et leurs staffs techniques, notamment pour l'équipe du Syli A, tout comme il établit seul la liste des délégués pour les déplacements à l'étranger. Pire encore, il intègre dans les délégations des personnes n'ayant aucune fonction ni aucun lien avec le football, aux fins d'immigration irrégulière.

En dépit de nos nombreuses interpellations, le Président n'a jamais voulu accéder à nos préoccupations ; ce qui a occasionné la commission et la répétition de plusieurs manquements aux dispositions règlementaires.

En conséquence, conformément aux dispositions du code d'éthique de la Fédération Guinéenne de Football, nous sollicitons votre intervention, à l'effet de constater les manquements visés et d'en tirer les conséquences de droit.

**Monsieur le président,**

Tout en réaffirmant notre ferme volonté de consolider notre équipe fédérale en vue de dérouler un programme cohérent pour l'atteinte des objectifs découlant de nos promesses de campagne, nous nous désolidarisons de toutes attitudes qui ne favorisent pas l'application strictes des dispositions des statuts de la FGF.

Vous trouverez en annexe une liste non exhaustive des éléments de preuve qui témoignent le bien-fondé de nos allégations. Ils concernent non seulement la gestion administrative et financière des affaires de la FGF mais aussi la gestion des sélections nationales et des compétitions nationales.

En vous faisant parvenir le présent signalement, Monsieur le président, nous nous tenons à votre disposition pour toutes autres précisions.

Dans l'attente de votre rapide intervention et en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

*Conakry, le 16 Septembre 2024*

**Sory DOUMBOUYA**

**Mamadou BARRY**

**Mohamed Lamine NABE**



**Hasmiou DIALLO**

**Maka TRAORE**

## Annexe

### Liste de manquements du Président de la FGF aux dispositions statutaires et réglementaires après sept (7) mois d'exercice.

#### 1. Gestion administrative unilatérale

- L'équipe fédérale actuelle, la nôtre, a été élue le 6 janvier 2024. Après 48 heures seulement de notre élection et sans aucune consultation, le Président a pris la responsabilité de lever la suspension du contrat d'équipementier avec MASITA. Ce contrat a été pourtant suspendu par le Comité de Normalisation (CONOR) pour des raisons encore méconnues des membres du COMEX ;
- Depuis cette date, le Président n'a eu de cesse de nommer seul à tous les niveaux d'emplois au sein de l'administration fédérale, notamment, le personnel administratif et financier, les entraîneurs et sélectionneurs des différentes sélections nationales ainsi que leurs staffs techniques.
- Il n'existe aucune visibilité sur la gestion du personnel. L'effectif des employés est méconnu des membres du COMEX, de même que la masse salariale. Cependant, les recrutements continuent, parfois à l'insu de Secrétaire Général pourtant réputé être le chef de l'administration fédérale.
- Le directeur financier qui a été recruté au mépris de toutes les dispositions réglementaires en la matière, a présenté sa démission pour des raisons non encore connues du COMEX. Un autre est recruté pour le remplacer, à l'insu du COMEX ;
- Selon les propres propos du Président, il a affirmé avoir recruté un cabinet pour des conseils juridiques en Suisse ; lequel est rémunéré à hauteur de 25 000 dollars par mois, à l'insu du COMEX ;
- De même suite, il a procédé à la signature des contrats de bail et de mise à disposition des espaces pour la construction des stades à Mamou,

Faranah et Nzérékoré avec le Ministère en charge des Sports, au nom du COMEX mais à son insu ;

## **2. Gestion financière opaque et unilatérale :**

- Aucune transparence n'est observée dans la gestion des finances de la FGF.
- Tout d'abord, les membres du COMEX n'ont aucune connaissance des différents comptes bancaires ni leurs soldes initiaux et actuels de notre exercice ;
- Pour la gestion des finances de la FGF, le Président n'en parle qu'avec un cercle réduit au Comptable et au Président de la commission des finances. Une opacité totale entoure la destination de l'argent reçu de la part des institutions faitières. ;
- A titre d'illustration, la destination des cinq cent millions de francs guinéens (500 000 000 fg ) offerts par un opérateur économique à la FGF lors de la CAN 2023 en Côte d'Ivoire, n'a jamais été élucidée.

## **3. Gestion solitaire et unilatérale des sélections nationales :**

- Au mépris de toutes les dispositions règlementaires en la matière, le Président a déclaré que la gestion des sélections nationales relève de sa seule discrétion avec le sélectionneur concerné et le ministre en charge des Sports. Malgré les nombreuses interpellations de la part de ses collaborateurs que nous sommes, il persiste à gérer de manière solitaire lesdites sélections.
- Les membres du COMEX n'ont jamais eu accès aux différentes listes des membres des délégations fédérales. Pendant ce temps, les personnes inconnues du monde football sont inscrites et voyagent au détriment des membres du Comité Exécutif et des membres statutaires;
- Alors que le Président est membre de toutes les délégations fédérales de toutes catégories, il perçoit non seulement, les primes de sélection et de matchs payées par l'Etat mais aussi, les perdiems de la FGF à hauteur de six-cent (600) dollars par jour tandis que les membres du Comité éprouvent toutes les difficultés à accompagner les sélections nationales.

- Le Président continue à décaisser de l'argent pour l'achat d'équipements pour chaque match du Syli A alors que le CONOR qui nous a précédé, a laissé suffisamment d'équipements pour cette équipe.

#### **4- Interférence dans le déroulement des compétitions nationales :**

- L'immixtion du Président dans le fonctionnement de la Ligue Guinéenne de Football professionnel ne fait aucun doute. Les réunions qu'il organise en aparté avec la Commission des arbitres en font foi. Ce qui explique les changements de dernière minute des commissaires et des arbitres pour les matchs dans le but d'influencer certains résultats.